



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement  
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

# CST

## COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

### DU 27 mars 2024

**Point 2 : Contribution et  
mobilisation de la DEVE à  
l'organisation des JOP 2024  
-Point d'étape-**

Info Paris  
3975\* ou  
[paris.fr](https://paris.fr)

\* Prix d'un appel local à  
partir d'un poste fixe

Une présentation générale de la contribution de la DEVE à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 a été assurée auprès des représentants du personnel de la direction lors du comité social territorial du 30 novembre 2023. A cette occasion, ces derniers ont rendu un avis sur le renforcement des astreintes et permanences, mais aussi sur le cycle de travail spécifiquement créé pour l'occasion sur une plage de 15h à 22 h afin d'assurer le niveau d'entretien et de nettoyage renforcé des espaces concernés, ainsi que des interventions suffisamment réactives en réponse aux demandes du centre de pilotage de la Ville de Paris.

## **I- MOBILISATION DES AGENTS ET SERVICES OPÉRATIONNELS**

---

Au cours de ce CST il avait été indiqué que la DEVE demanderait aux agents leur programmation de congés d'été dans le courant des mois de janvier et février 2024 pour ensuite les valider.

Les premiers sondages menés au printemps 2023 avaient démontré un niveau de mobilisation assez élevé au travers des intentions de congés de l'été 2024 exprimées par les agents. Les réponses apportées aujourd'hui par les agents dans leur programmation de congés confirment cette mobilisation avec des degrés différents localement.

Les services opérationnels mobilisés (SEJ, SAB, STVA et SPL) ont en effet interrogé les agents de terrain, mobilisables pendant les JOP, sur leurs intentions de :

- 1) pose de congés sur la période du 15 juillet au 8 septembre;
- 2) volontariat en heures supplémentaires sur les différentes séquences et plages horaires déjà identifiées ;
- 3) volontariat en termes de mobilité géographique pour venir en renfort d'autres sites de la DEVE;
- 4) volontariat pour rejoindre les mini-fonctionnelles sur le cycle décalé : 15h-22h, pour le SEJ et le STVA uniquement

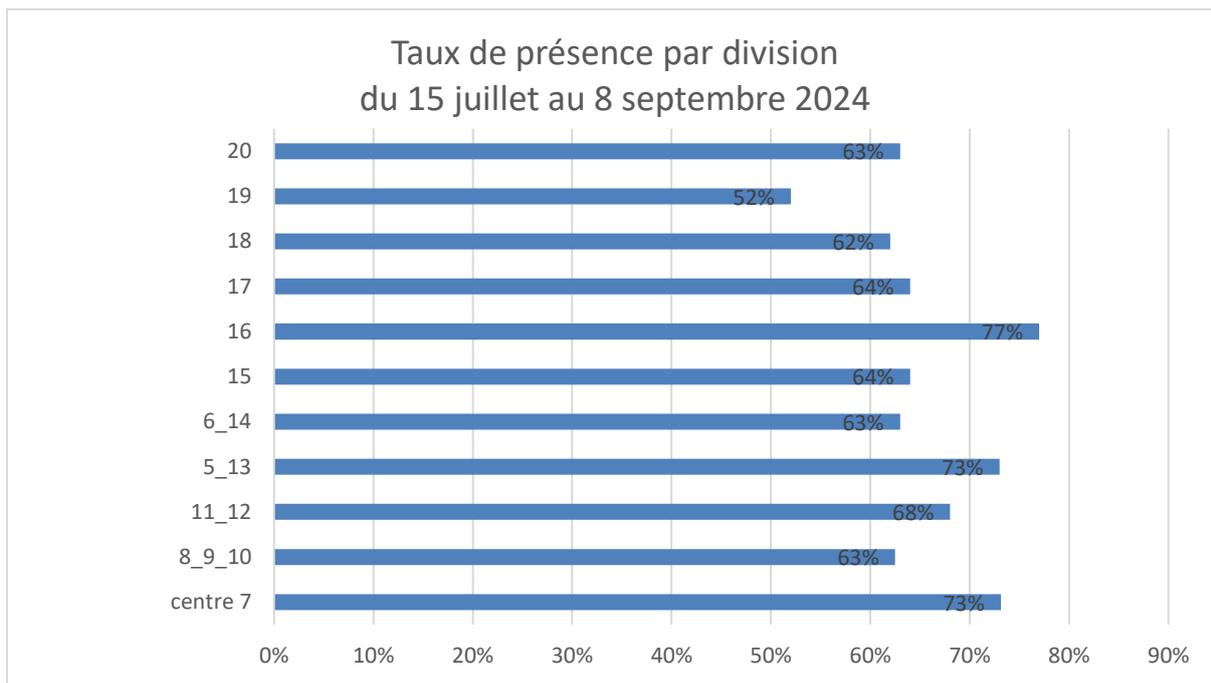
Sur la base d'un questionnaire adressé aux agents, les services ont réalisé des synthèses. Avec un taux de réponse au questionnaire avoisinant 90%, on peut estimer que les chiffres présentés pour évaluer les taux de mobilisation sont fiables.

### **1/ Taux de présence**

Globalement le taux minimal de présence requis, qui s'élève à 50%, est atteint ou dépassé dans tous les services sur toute la période (du 15 juillet au 8 septembre 2024). Sur les deux semaines de compétition en particulier du 26 juillet au 11 août, le taux de mobilisation, c'est-à-dire de présence des agents, est particulièrement satisfaisant puisqu'il s'élève à 65% au SAB dans les bois, à 70% au SEJ et au SPL et à 80% pour les fleuristes et y compris le week-end. Dans les ateliers bûcherons intramuros, le taux de mobilisation est à date autour de 46% (25% des agents ne s'étant pas encore prononcé sur les congés).

Au SEJ, les sites les plus impactés par l'organisation des JOP seront ceux de la division Centre 7, la division 8-9-10, la division 11-12 et la division 16. Sur ces 4 divisions, les taux de mobilisation mentionnés ci-dessous devraient permettre de satisfaire les besoins, même s'il n'est pas exclu de redéployer des agents volontaires d'une division à l'autre en cas de besoin, notamment sur les divisions fortement sollicitées comme la division 8-9-10 :

- Centre 7 73%
- Divisions 8\_9\_10 63%
- Division 11\_12 68%
- Division 16 77%

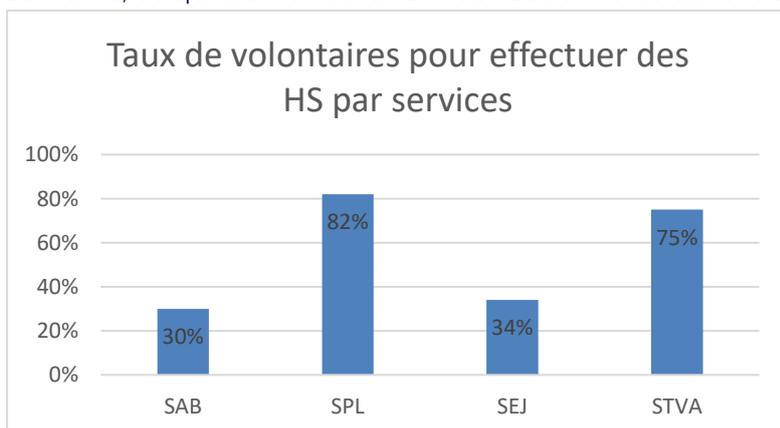


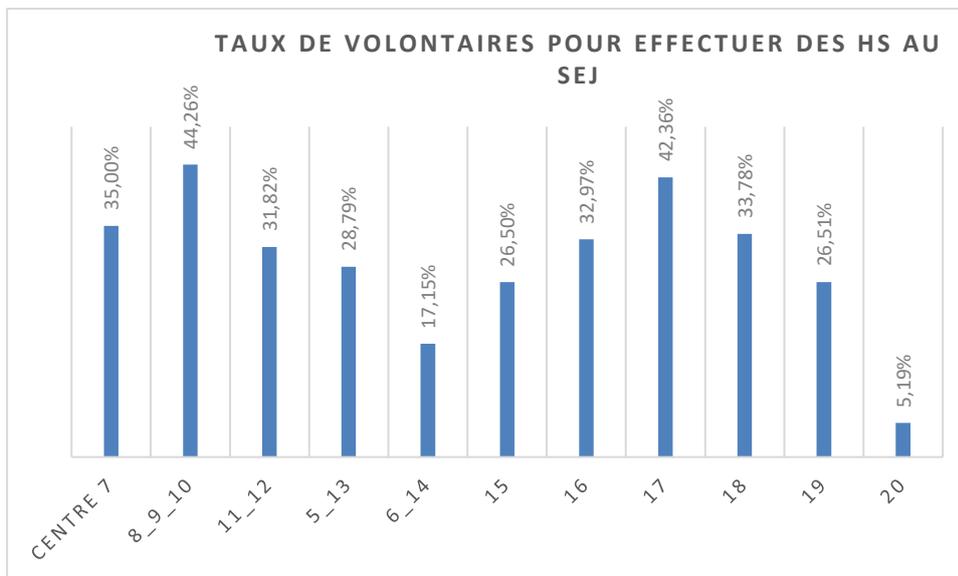
Les taux de présence montrent également que les astreintes et permanences présentées au CST du 30 novembre pourront être mises en place (fontainerie, bûcherons...).

## **2/ Taux de volontaires pour effectuer des heures supplémentaires en vue d'assurer une qualité d'accueil des visiteurs dans les sites de la DEVE.**

Concernant les heures supplémentaires, les taux de volontariat sont très variables selon les services. Au SEJ, 34% en moyenne des agents sont volontaires pour effectuer des heures supplémentaires, y compris les week-end, et ils sont 30% au sein des effectifs des bois de Boulogne et Vincennes. La mobilisation est plus forte au SPL avec 82% de volontaires et au STVA avec un taux de 75% des agents parmi les fleuristes.

Concernant le SPL, ce service est concerné essentiellement par les HS de week-end car les agents du SPL sont habitués aux interventions de week-end, pour lesquelles le service trouve toujours des volontaires. 80 % des agents ont également accepté de faire des HS en semaine, ce qui démontre une mobilisation forte dans le service.





Au SEJ, les taux de volontaires sont très hétérogènes selon en particulier la présence de sites olympiques, de sites de festivités: de 5,2% à la division 20 pour un arrondissement qui n'accueille pas de site olympique et où le site de festivité sera au sein d'un équipement de la DJS jusqu'à 44% dans la division 8-9-10 très mobilisée par le secteur des Champs-Élysées, les festivités aux bords du canal Saint-Martin. Les divisions affichant les taux de volontaires les moins élevés restent donc moins impactées par des sites JOP ou de festivités.

### 3/ Taux de mobilité géographique

Pour compléter les besoins, il sera possible de recourir aux 9% des agents qui se sont déclarés volontaires au SEJ pour changer de site d'intervention. Cette marge de manœuvre est certes limitée mais pourra être très utile, et le faible taux d'agents enclins à une mobilité géographique n'est pas une surprise puisque les agents sont attachés à leur cadre quotidien et dépendants de leurs trajets domicile-travail. A noter toutefois qu'ils sont 26% au SPL à être prêts à assurer une telle mobilité occasionnelle dans le cadre de leurs fonctions.

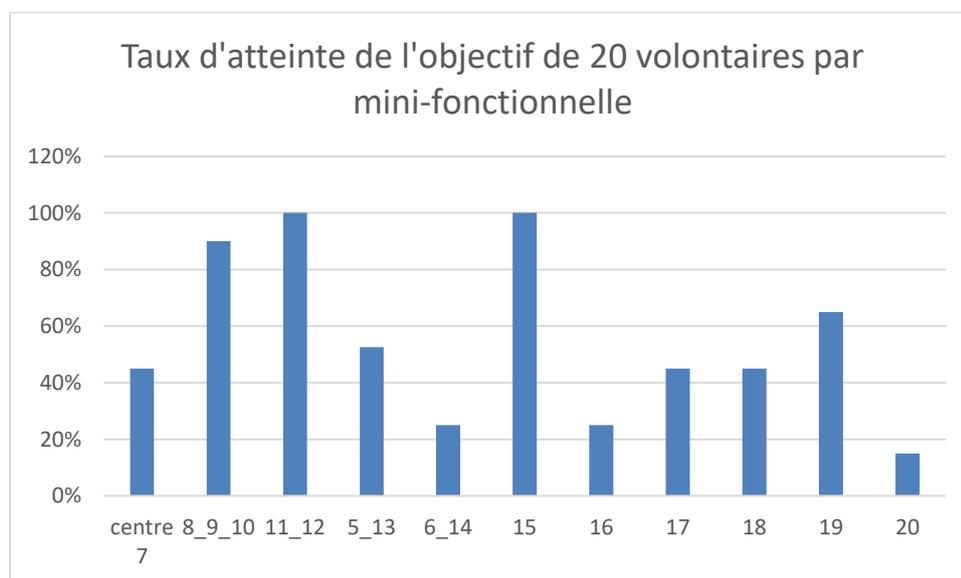
Au STVA, au sein des équipes de fleuristes, les agents sont majoritairement disposés à effectuer des mobilités géographiques (70%), ce qui permettra des renforts entre l'atelier de Longchamp et celui de l'Hôtel de Ville.

### 4/ Taux de couverture pour organiser les mini-fonctionnelles sur le cycle décalé, 15h-22h au SEJ et au STVA

- SEJ

S'agissant des mini-fonctionnelles envisagées au SEJ pour lesquelles un cycle décalé 15h-22h a été créé, la cible de 20 volontaires par division permettant l'organisation d'un roulement est partiellement atteinte.

En effet, le taux moyen d'atteinte de l'objectif de 20 volontaires sur l'ensemble des divisions est de 55% avec des résultats assez hétérogènes entre les divisions. A ce stade, parmi les divisions impactées par les compétitions, les divisions 8-9-10, et 11-12 (et la Division 15 également) peuvent constituer des mini-fonctionnelles complètes ; les divisions Centre 7 et la division 16 ne réussissent pas quant à elles à date à rassembler le nombre suffisant de volontaires. Sur les autres divisions (gestion des grands sites touristiques et sites de festivités notamment), peu de divisions sont en capacité de constituer des équipes suffisantes à ce stade.



- STVA

Il n'y a pas de volontaires dans les ateliers de fleuristes pour travailler sur le cycle d'après-midi de 15H à 22H. Toutefois, le taux élevé de présence et de volontaires pour travailler sur des heures supplémentaires-delà du cycle habituel et le week-end permettra de garantir des effectifs suffisants via le recours aux heures supplémentaires et moyennant si besoin le renfort entre ateliers, dans le respect des temps de repos minimum et temps de travail maximum des agents.

Globalement, la mobilisation s'avère donc satisfaisante, même si des rééquilibrages et des compléments d'action par l'intermédiaire de prestataires seront vraisemblablement à opérer sur le plan local.

## **II - LES MESURES RH ACCOMPAGNANT LA MOBILISATION DES AGENTS**

### ***1/ L'octroi d'une prime spécifique pour les agents mobilisés***

Lors de ses vœux aux agents, la Maire de Paris a annoncé le principe d'une gratification attribuée aux agents de la Ville mobilisés par les Jeux olympiques et paralympiques.

Mme Olivia Polski, Adjointe à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public, a apporté le 7 mars dernier, de premières précisions sur ce dispositif qui vise à reconnaître l'investissement des agents dans le cadre de cet évènement exceptionnel.

Les montants octroyés tiendront compte du degré de mobilisation de chacun dans la préparation, l'organisation et la participation au déroulement des Jeux olympiques et paralympiques. Cinq paliers sont prévus : 600 €, 900 €, 1 200 €, 1 600 €, 1 900 €.

Les critères d'attribution de ces différents paliers seront prochainement précisés.

Cette nouvelle mesure pourrait encore avoir quelques impacts sur la mobilisation des agents dans les secteurs où la mobilisation est plus faible.

La DEVE a à cet égard attiré à nouveau l'attention de la DRH et du Secrétariat Général sur la mobilisation importante de ses services (SEJ, SAB, STVA et SPL) avant, pendant et après les JOP, y compris dans certains cimetières avec la venue de touristes, dans les équipes en charge de la communication, des prises de vues au SCA, pour les conférenciers de l'AEU, au sein des équipes du SPA pour l'aménagement et la livraison des espaces végétalisés avant les JOP puis lors de remise en état de sites, .

## **2/ La concrétisation réglementaire des mesures RH annoncées**

Le cadre réglementaire des mesures spécifiques RH a été soumis aux votes des conseils de Paris de décembre 2023 et février 2024. Les agents feront l'objet d'une information dans le courant de ce mois de mars au travers d'une campagne de communication mise en place par la DRH que la DEVE relaiera dans les services et ateliers.

### **- Relèvement du plafond du CET2**

Le déplafonnement du volume de jours pouvant être stockés sur le CET2 au terme de l'année 2024 est fixé à 70 jours ou, pour l'agent dont le nombre de jours épargnés au terme de l'année 2023 excède 60 jours, au nombre de jours épargnés augmenté de 10 jours. Les années suivantes, les jours ainsi épargnés excédant le plafond global de jours pourront être maintenus sur le CET2 ou consommés.

Ce déplafonnement peut intervenir depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.

### **- Monétisation de 10 jours supplémentaires de CET2 en 2024**

La campagne habituelle, permettant de monétiser jusqu'à 2 jours, vient d'être lancée. A titre exceptionnel, une seconde campagne de monétisation du CET2 sera organisée en septembre/octobre 2024 afin de permettre aux agents qui le souhaitent de demander la monétisation et/ou la conversion en points RAFP de 10 jours supplémentaires épargnés sur leur CET2.

Les conditions sont identiques à la campagne annuelle habituelle, à savoir la conservation dans le CET2 d'au moins 15 jours à l'issue de la campagne. Ainsi, pour pouvoir bénéficier des deux campagnes de monétisation du CET en 2024 (sans alimentation intermédiaire), le CET2 de l'agent devra comporter au moins 27 jours.

### **- Report de 10 CA 2024 sur 2025**

Exceptionnellement, 10 jours maximum de congés annuels 2024 pourront être reportés sur l'année 2025. A ce stade, la date limite de report devrait être fixée au 30 avril 2025.

### **- Déplafonnement des heures supplémentaires rémunérées pour certains services**

La délibération 2024 DRH 2 fixe les nouveaux plafonds mensuels (55 h) et annuels (400 h) d'heures supplémentaires applicables à certaines équipes du SEJ, STVA, SAB, SPL et du SCIM dans le cadre de l'organisation et du bon déroulement des JOP. Ces déplafonnements exceptionnels ne seront en vigueur que pour l'année 2024.

### **3/Permanences au sein du POC (Paris Olympique Center).**

Le Paris Olympique Center (POC) est le centre opérationnel de décision qui se tiendra à l'Hôtel de Ville pour prendre les décisions utiles et solliciter les interventions ou services spécialisés nécessaires en liaison avec l'ensemble des dispositifs opérationnels de pilotage mis en place par les organisateurs des Jeux et la Préfecture de Police. Le représentant de la DEVE au sein du POC sera par ailleurs en lien avec l'astreinte technique de la DEVE et le cas échéant, avec l'astreinte de direction.

Sur la période des compétitions (du 24 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre) la permanence des cadres des services centraux devra être assurée 7 jours sur 7 de 6 heures à 22h, par tranche de 8 heures ; sur les périodes intermédiaires (du 12 juillet au 23 juillet puis du 12 août au 27 août inclus), la permanence sera assurée de 10h à 20h par tranches de 5 heures, 7 jours sur 7.

**Le cycle à horaires variables ne couvrant pas cette activité le week-end ou un jour férié, il convient de créer une permanence à cet effet, laquelle vous est soumise pour avis.**

## **III - LES DEPLACEMENTS ET LES ACCREDITATIONS**

---

### ***1/ Les modalités de déplacement professionnel des agents***

- Les déplacements

Les cartes figurant en annexe mettent en regard l'implantation des locaux sociaux et les sites JO (sites de compétition et de célébration) pour lesquels une accréditation sera nécessaire. Ces zones définissent les restrictions de circulation à prévoir sur la période. Mais une analyse plus fine, au jour le jour, devra être assurée localement pour tenir compte du calendrier et des horaires des compétitions et événements susceptibles d'impacter les accès.

Ces cartes définissent différents périmètres : périmètres gris correspondants aux sites de compétition et réservés aux seuls organisateurs des Jeux, périmètres noirs dits de « protection » aux abords immédiats des sites dont l'accès sera réservé aux forces de police, périmètres rouges d'interdiction de la circulation automobile à proximité des sites et, au-delà de ces périmètres rouges, les périmètres bleus où la circulation sera régulée pour empêcher la circulation de transit.

D'un point de vue général, les véhicules des agents dont la prise de service est située en périmètre d'accès restreint ou ceux affectés aux services publics de la ville pourront accéder aux périmètres rouges et bleus, sous réserve de disposer d'un laissez-passer numérique qui sera délivré dans les prochaines semaines par la Préfecture de Police.

Compte tenu de la complexité des déplacements sur la période, la Secrétariat Général a encouragé par note du 5 février 2024 le recours au télétravail pour tous les agents dont l'activité le permet, avec, le cas échéant, des modalités assouplies par rapport aux conventions de service existantes (possibilité d'absence de convention sur la période et de recours au télétravail intégral à titre exceptionnel).

- Les accréditations

Par ailleurs, une plateforme est mise en place courant mars pour attribuer des accréditations à tous les acteurs intervenant dans l'organisation de l'évènement, y compris les agents de la Ville et les prestataires, qui seront habilités selon plusieurs niveaux :

- Une accréditation « Paris 2024 » réservée aux agents dont les locaux sociaux se trouvent dans les sites JO, mais aussi pour les agents amenés à intervenir ponctuellement ou pour raison d'urgence au sein des périmètres de compétition. Ces habilitations seront délivrées à un nombre limité d'agents et la procédure correspondante est mise en œuvre entre la mi-mars et la mi-avril.
- Une accréditation « Ville de Paris » qui permettra d'identifier les agents habilités à intervenir directement sur les dispositifs que la Ville met en œuvre à l'occasion des Jeux (a minima pour les personnes qui interviendront dans les sites et zones d'approche des sites de compétition, et celles qui devront accéder à des sites opérationnels de la Ville (POC, Paris Médias Centre, Bases opérationnelles ...) ou les agents intervenant sur des événements spéciaux (Cérémonie d'Ouverture, relais de la flamme, etc...).

Il y aura plusieurs procédures d'accréditation (pour les JO, pour les Jeux Paralympiques, au niveau Ville) mais elles se feront au travers d'une seule plateforme gérée par la Ville pour centraliser les données liées aux agents concernés. Les personnels des sociétés prestataires de la Ville devront également être accrédités via le même processus si elles doivent intervenir dans site géré par Paris 2024.

A cette fin, un dispositif d'accréditation est mis en place. Pour ce faire, la DEVE décline les instructions données par le Secrétariat Général et la DGJOPGE et a prévu une organisation dédiée (en particulier pour la collecte de la copie d'une pièce d'identité des agents concernés et l'organisation d'un atelier photo par le SCA compte tenu du format requis des photos). Les agents devront aller retirer individuellement leurs accréditations, Paris 2024 et Ville de Paris.

## ***2/ Les modalités de déplacement des agents en dehors du travail***

Pour anticiper l'impact de ces grands événements sur la vie ou les missions professionnelles des agents, la DEVE a communiqué en décembre 2023 auprès des agents sur la mise en place d'une plateforme Paris info jeux, à laquelle les agents peuvent s'abonner dès à présent.



Elle leur permet d'être informés par SMS ou par e-mail d'éventuelles perturbations liées aux compétitions dans la zone géographique qui les intéresse ainsi que sur les modes de transport qu'ils utilisent et le quartier qu'ils fréquentent.

Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités a confirmé que l'augmentation des tarifs prévus du 20 juillet au 8 septembre 2024 ne s'appliquerait pas aux Franciliens. En effet, elle ne concerne pas les abonnements et une alternative pourra être trouvée pour les non-abonnés en recourant au service Navigo Liberté+ (paiement différé au ticket) ou par achat anticipé de tickets (30 maximum) avant le 20 juillet.

Des gilets haute visibilité à deux bandes, aux couleurs des JOP (modèle C474), ont été commandées en 3200 exemplaires pour équiper tous les agents qui interviendront directement sur les sites des jeux et les agents qui seront en première ligne pour informer les parisiens et les visiteurs des jeux.

Par ailleurs, le BPRP se mobilise avec les services pour anticiper les organisations et équipements à prévoir en cas de fortes chaleurs durant cette période estivale particulière au cours laquelle il conviendra d'assurer la continuité du service. Une commission climat abordera ce sujet le 21 mars prochain.

Dans de telles circonstances, les mesures de prévention seront donc à la fois adaptées et renforcées :

✓ **Aménagement des tâches** dès le niveau 2 d'alerte afin de préserver les ressources physiques des agents, même si ces mesures sont réglementaires et prévues à partir du seul niveau 3. Les consignes habituelles seront modulées pour tenir compte des contraintes impérieuses liées aux JOP. Une liste a été réalisée précisant les grandes activités qui devront être maintenues en période de JOP et sera soumise à la FS du 17 mai.

En cas de sobriété hydrique, un arrosage matinal sera à privilégier en heures supplémentaires.

✓ **Privilégier des plages de repos/pauses régulières** à la journée écourtée sur les périodes de fortes mobilisation à minima entre le 12 juillet et le 8 septembre. L'allègement des journées se traduira alors par des pauses régulières prises au cours de la journée, soit sur place, soit au local social selon la configuration des lieux. Cette organisation prend en compte les recommandations des médecins et prévoit d'augmenter la fréquence des pauses de récupération dans des lieux les plus frais possibles. Par exemple, on privilégiera des temps de pause réguliers de 5-10 mn toutes les heures, sur place ou au local social selon les situations et la localisation des agents. En revanche les temps d'habillage et déshabillage resteront inchangés.

✓ **Habillement** : Les premiers tests de textile 37,5 effectués auprès d'un échantillon de personnels de surveillance du service des cimetières pourraient être prolongés avec des ajustements de modèles pour éviter l'effet de transparence de la chemisette blanche. Une chemise de couleur ciel sera testée et ce test sera élargi à l'ensemble de la surveillance des cimetières.

En parallèle, l'expérimentation sera étendue cette année à un atelier du SEJ qui bénéficiera de pantalons dans cette matière tandis qu'un autre atelier du SEJ ou des agents travaillant sous serre testeront le port du bermuda pour les activités autorisées. Cette démarche permettra d'établir un bilan comparatif des bénéfices/inconvénients de ces deux vêtements.

✓ **EPI** : Tous les agents ont été équipés de sacoches isothermes pour emporter de l'eau fraîche de manière itinérante ainsi que de casquettes. Des serviettes et des bandeaux rafraichissants (uniquement pour les casques de chantier) ont été mis à disposition pour l'été 2023 ainsi que des gilets rafraichissants plus ajustés pour les électromécaniciens du SPL. Un stock complémentaire de serviettes et bandeaux rafraichissants ainsi que de

casquettes, ont été commandés pour pouvoir doter les nouveaux arrivants avant l'été. 2500 gourdes isothermes pourraient également être fournies aux agents concernés.

✓**Locaux sociaux** : Tous les locaux sociaux sont équipés de réfrigérateurs. La vérification générale du bon fonctionnement de ces équipements permettant aux agents de stocker de l'eau fraîche sera assurée au printemps afin de les remplacer, le cas échéant, avant la période estivale.

## **V - L'ASSOCIATION DES AGENTS A L'EVENEMENT**

---

Indépendamment de la forte mobilisation opérationnelle des équipes, la municipalité a souhaité associer tous les agents à cet évènement exceptionnel.

- Les porteurs de la flamme olympique : des Echo-DEVE ont relayé en janvier et février le dispositif de vote mis en place pour élire le capitaine des relayeurs et mobiliser les agents de la DEVE autour de la candidature de Medhi MORTERA
- La distribution de 230 billets gratuits aux agents de la DEVE : cette proposition de billets individuels a été relayée par le service de communication et des animations dans un écho-DEVE du 19 septembre 2023. Les agents intéressés ont de nouveau été saisis en février pour spécifier leur intérêt sur les disciplines proposées et proposer le nom d'un collègue pour les accompagner.
- La distribution d'un tee-shirt aux couleurs des JOP à tous les agents de la Ville au printemps

Des points réguliers continueront à être assurés en instance jusqu'à l'été afin de tenir les représentants du personnel informés de l'avancement de l'ensemble des dispositifs prévus.

---

### **Point 2 bis**

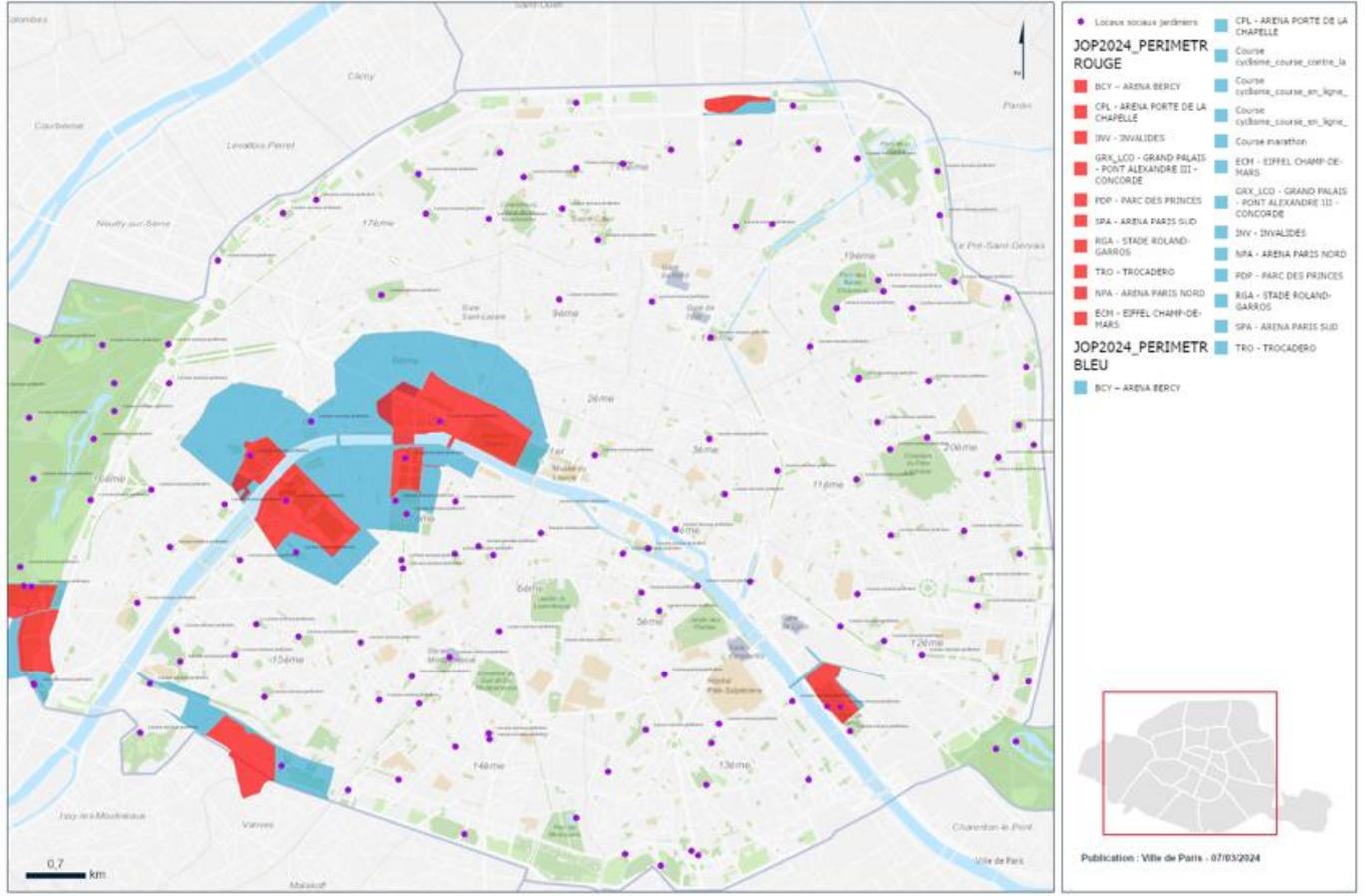
---

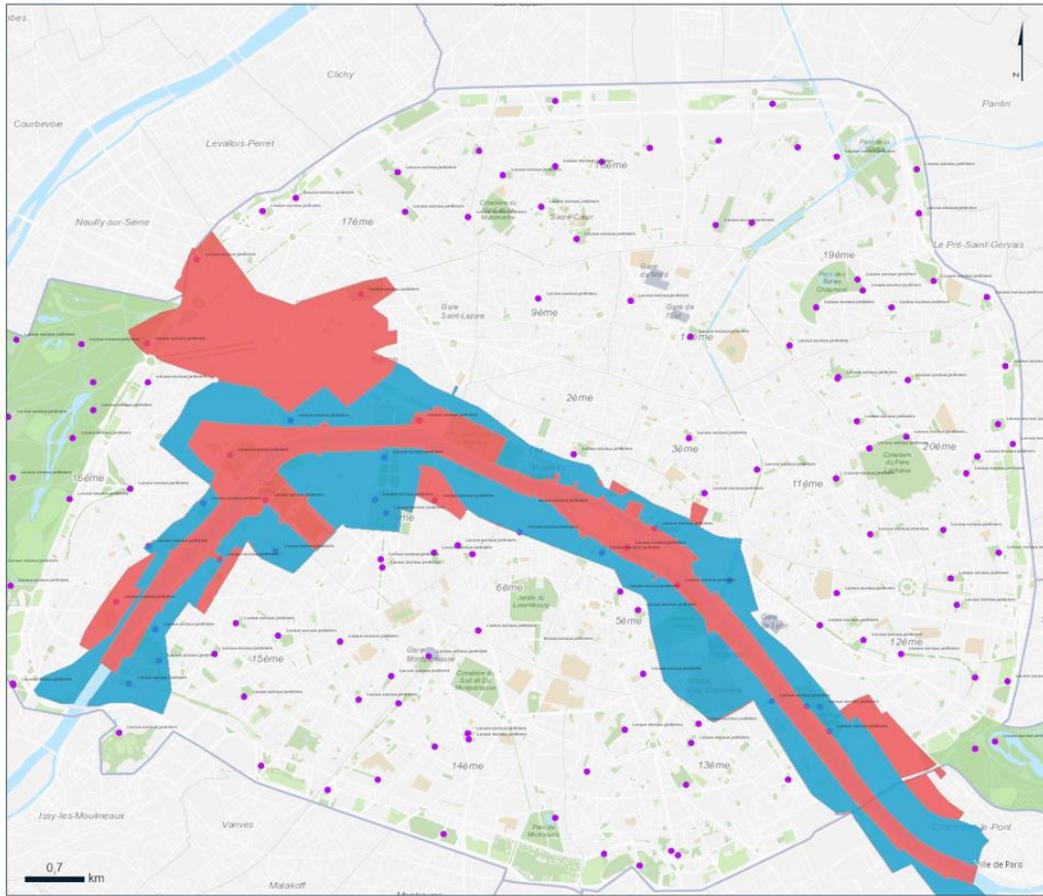
Le vote des organisations syndicales est sollicité sur la création d'une permanence de week-end pour le POC (cf. page 7)

# ANNEXES



## Locaux sociaux et périmètres sites JOP





JOP2024 -  
Périmètres de  
circulation :  
cérémonie  
d'ouverture -  
JOP2024\_PERIMETR

- Rouge
- Bleu
- Locaux sociaux jardiniers



Publication : Ville de Paris - 07/03/2024